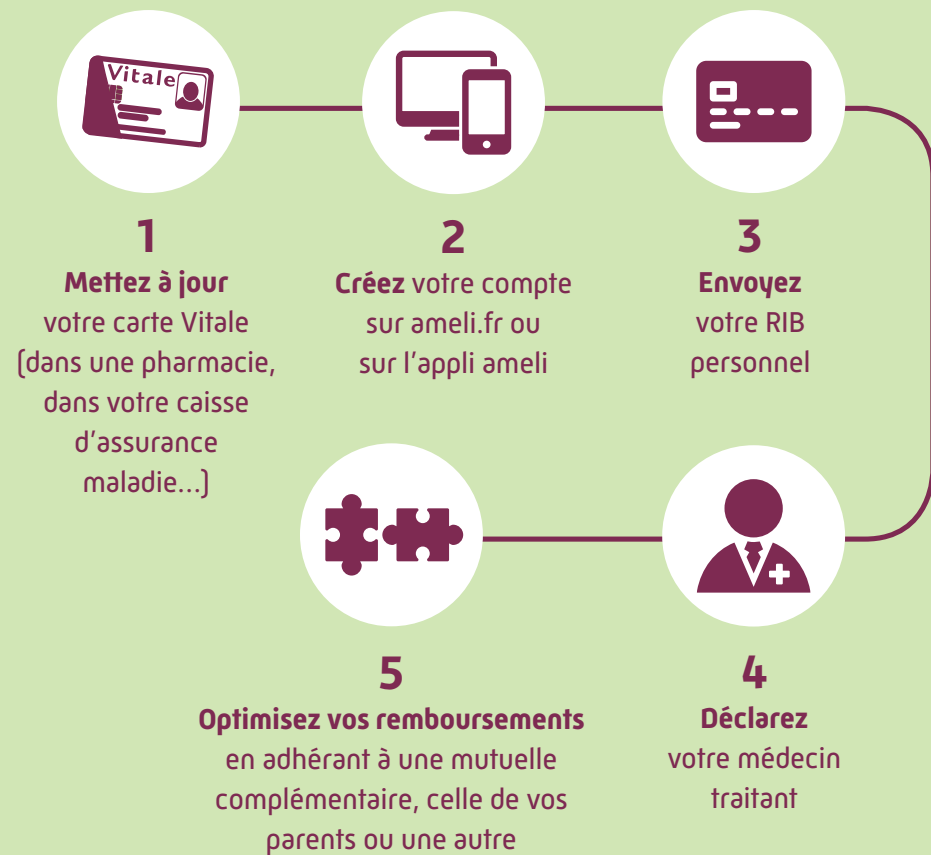


À LA RENTRÉE, MA COUVERTURE SANTÉ EST GARANTIE...

... c'est simple et automatique : je suis pris en charge pour mes frais médicaux. J'en profite pour mettre à jour mes informations personnelles afin d'être bien remboursé(e) !

Dès 18 ans pour toute nouvelle inscription dans l'enseignement supérieur :



Vous pouvez aussi ouvrir votre dossier médical partagé sur dmp.fr pour conserver vos informations de santé et les partager avec les professionnels de santé.



POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DE VOTRE PROTECTION SANTÉ OBLIGATOIRE, TÉLÉCHARGEZ L'APPLI AMELI

L'APPLI AMELI

Votre espace personnel accessible depuis votre tablette ou votre smartphone.

- > **Consultez** vos remboursements de soins ;
- > **Téléchargez** votre attestation de droits ;
- > **Commandez votre carte Vitale**. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;
- > **Commandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** ;
- > **Gérez** vos informations personnelles (adresse, téléphone, coordonnées bancaires...)
- > **Posez vos questions** par e-mail directement à un conseiller ;
- > **Trouvez un médecin** ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs ;
- > **Localisez la borne** la plus proche de vous pour **mettre à jour** votre carte Vitale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Complémentaire santé solidaire pour les étudiants, c'est une aide pour payer les dépenses de santé si vos ressources sont modestes. Vous pouvez en bénéficier, sous certaines conditions (détails sur ameli.fr).